

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2015

---

ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS, DES TRANSPORTS ET DE LA VOIRIE POUR  
LES PERSONNES HANDICAPÉES ET ACCÈS AU SERVICE CIVIQUE POUR LES JEUNES  
EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 2892)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 32

présenté par  
M. Sirugue

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *bis* À la seconde phrase du même III, les mots : « expresse et » sont supprimés ;

« 2° *ter* À la seconde phrase du IV, les mots : « expresse et » sont supprimés ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.